



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E111329

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2025

ÉDITÉ LE 31/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2013
Forme juridique : EIRL
Capital : DEPUIS LE 13/01/2025
0

Raison sociale : CADOT GUILLAUME DANIEL

6 LE GUIANEU
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 790326185

Siret : 790 326 185 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31044270S 2000

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31044270S2000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 0223555048

Portable : 0671806934

Fax :

Site Internet : <https://mon-installateur.atlantic.fr/Societe/PLOMB>

E-mail : guillaume-cadot@orange.fr

Responsabilité légale :
CADOT GUILLAUME CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	22/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/09/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.